

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-848/SG/FIN autorisant l'octroi d'une licence de 4° classe

n° 69-848/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
3 juin 1969

Numéro JO
n° 13 du 25/06/1969

Date du numéro
25 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Le «Ball-Trap Club de Djibouti est autor.sé à exploiter une licence de 4° classe, au stand d'Hayabeleh, au kilomètre 6 de la route de l'Arta, pour la vente de boissons alcoolisées qu'à leurs adhérents.